



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	15
Représentés :	3
Exprimés :	14
OUI :	11
NON :	3
Abst :	4

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2024/55

10 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 5 décembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent (arrivé à 19h34), Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h34), Calomine Benoît, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Gaspard Céline (arrivée à 19h28), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivé à 19h08), Reaully Paola, Sage Pascale

Absents excusés : Auzemery Laurent donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne procuration à Casimir Catherine, Crouzit Sébastien donne procuration à Calomine Benoît

Absent : Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : SAGE Pascale

Objet : Participation aux travaux – Poste de secours de Nantiat

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SDIS 87 et le Département de la Haute-Vienne ont chargé la Commune de Nantiat de faire réaliser la réhabilitation du centre de secours de Nantiat.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Aménagement des locaux situés en comble, au-dessus des garages pour équiper le centre de secours de salles de repos et de couchage avec l'ensemble des commodités nécessaires pour accueillir des formations de jeunes sapeurs-pompiers des centres à proximité et pour les gardes ;
- Mise en conformité des sanitaires existants ;
- Réalisation des branchements des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Le coût total de cette opération d'investissement s'élève à 229 016,05 € HT et le reste à charge est de 65 871,72 € HT.

Monsieur le Maire de Nantiat propose au Conseil Municipal que cette somme soit répartie sur l'ensemble des Communes desservies par le centre de secours au prorata du nombre d'habitants concernés et sollicite par délibération de son Conseil Municipal du 28 mars 2024 des délibérations concordantes auprès de ces Communes.

377 Nieulois sont desservis par le centre de secours de Nantiat sur 9 910 habitants au total dans le périmètre des Communes concernées.

La participation de Nieul s'élèverait donc à un montant de 2 505,92 €.

Madame la Maire propose de délibérer sur cette participation.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, accepte à la majorité, de verser cette participation de 2 505,92 € à la Commune de Nantiat.



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 17 décembre 2024

Publication le 17 DEC 2024

Le secrétaire de séance,
Pascale SAGE

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.